



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmaciens

Question écrite n° 28570

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les préoccupations du Conseil national de l'ordre des pharmaciens. Dans un document intitulé Pharmacien d'officine, un métier au coeur du système de soins, il est rappelé la place du pharmacien d'officine dans l'équipe de soins. Il est aussi souligné que la politique de santé n'est efficace que si les différents maillons de la chaîne des soins fonctionnent ensemble comme un dispositif progressif. Il semble donc essentiel que le pharmacien d'officine apparaisse comme un praticien compétent. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les suites qu'il entend donner à ce document.

Texte de la réponse

L'évolution des missions dévolues à la profession de pharmacien d'officine les a conduits à devenir de véritables partenaires du système de soins. Ils sont de plus en plus souvent intégrés dans les réseaux de santé constitués entre médecins, paramédicaux et établissements de santé, qui contribuent à améliorer l'efficacité et la sécurité des soins. Au sein de ces réseaux, les pharmaciens apportent leurs compétences à la recherche du soin le plus adapté. Le soin pharmaceutique décrit dans la plaquette intitulée « pharmacien d'officine. Un métier au coeur du système de soins » trouve toute sa valeur et tout son intérêt dans cet exercice en équipe. De plus, cet ouvrage, réalisé et distribué par l'Ordre national des pharmaciens, recentre l'acte pharmaceutique sur ses missions et engage le pharmacien dans une démarche d'éducation pour la santé. Il appartient à chaque pharmacien de démontrer que par sa pratique, il adhère aux principes définis qui le placent au coeur du système de soins.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28570

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8763

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 898